



Association loi 1901.
11 impasse Decaris.
78540 Vernouillet.
www.bien-vivre-a-vernouillet.org

1 seconde = 800 000 €.

Dans l'enquête publique, il est indiqué que la traversée de Verneuil par le Bd A. Malraux et de Vernouillet par le Bd de l'Europe prend **5 mn et 30 s.**

Par la déviation, il prendra **4 mn et 50 s, soit un gain moyen de 40 secondes.**

Le budget actualisé de cette déviation est **au minimum de plus de 32 millions €.**

32 millions€/40s = 0.8 millions€ soit 800 000 € pour chaque seconde de « gagnée ».

Avec les dépassements habituels, nous devrions plutôt écrire : 1 seconde = 1 millions €

Bonjour,

Je vous informe que le projet de la RD154 n'est pas encore bouclé.

L'arrêté d'expropriation (cessibilité), reçu il y a un mois par les propriétaires, peut être attaqué devant le Tribunal.

Ce recours permet aussi de demander l'annulation de cette DUP qui doit se terminer avant le 25 avril 2015.

1 - Un projet ajourné uniquement le temps des élections !

En septembre 2013, le Conseil Général par la voix de son Président M. Tétard, a fait croire que le projet était abandonné (au moins pour plusieurs années).

Or une lettre du 25 octobre 2013 du conseil général (Mr Alphand) signifie à la Municipalité que cette déviation est poursuivie et qu'il incombera à la commune et à l'Etat de s'occuper de l'expulsion des gens du voyage sur ce tracé.

Le porteur de ce projet dès l'origine, le Maire de Verneuil, Mr Philippe Tautou, a soutenu Mr Pascal Collado pendant toute la campagne électorale et principalement entre les 2 tours. Il en a été de même de notre député, Arnaud Richard.

Mais peut-être qu'ils n'ont jamais parlé entre eux de la poursuite du projet de la voie de contournement ?

2 – Une urbanisation à craindre !

Toute la zone entre notre ville et cette déviation est urbanisable dont une petite partie pour des équipements collectifs. C'est ce qui est prévu dans le Plan Local d'urbanisme (PLU). Cela représente des dizaines d'ha.

Une urbanisation confirmée dans cette même lettre du 25 octobre 2013. Il y est écrit que le Conseil Général refuse la demande de Mme le Maire Lopez-Jollivet de faire réaliser le seul tronçon entre le central téléphonique (rue Aristide Briand) et la sente des coins (rue de Breteuil) «**certes nécessaire à l'urbanisation de votre commune**».

3 - Un Maire qui peut encore agir !

Notre première question à notre avocat a été : « le Maire peut-il s'opposer encore au projet ? ».

Notre avocat nous a répondu OUI sans aucun doute de 3 façons :

1 – politique d'abord. Il est Maire de la 2^{ème} ville concernée par ce projet.

2 – soutenir financièrement les associations dans leur action en justice et **soutenir dans leurs démarches** contre ce projet, les agriculteurs de la ZAP (notre Zone agricole Protégée, encensée par tous les élus et 1^{ère} ZAP en Ile de France).

3 – engager directement des procédures judiciaires contre ce projet et le conseil général.

Mais, il est évident que l'article du dernier magazine de la ville, page 13, « Sécuriser et fluidifier la circulation en ville » a été écrit pour faire croire qu'il n'est plus possible d'arrêter ce projet et de mettre les Vernolitaïns devant le fait accompli.

Mr le Maire a-t-il tenu ce discours à ses élus pour les convaincre de l'inéluctabilité de cette déviation ?

Comme nous l'avons fait pour le projet de centre commercial Deck78, nous allons mener ce nouveau combat.

Nous avons besoin du soutien de tous ceux qui aiment Vernouillet, son esprit village et rural.

Contactez-nous !

Jean-Pierre Grenier, Président.

06.76.00.56.95.



Une véritable fracture.

Cette déviation est prévue d'une largeur de 35 m et jusqu'à 90 m pour les ronds-points, des merlons de terre, des murs anti-bruits et des bassins de rétention d'eau de plusieurs centaines de milliers de m³. **Voici la réalité !**

Une Sécurité pour les piétons et les vélos ?

Pour traverser cette déviation, il n'y aura que de simples passages au niveau des ronds-points, **sans stop ni feux-rouges évidemment**. En effet, tout le reste du tracé sera rendu inaccessible par un merlon et un mur antibruit.

De 2 voies à 2x2=4 voies.

L'emprise de 35m pour cette déviation et ces ronds-points surdimensionnés permettront de la passer de 2 à 4 voies sans problème dans les années à venir. Le projet d'origine qui était de 2x2 voies est donc encore possible.

Remercions l'ADIV !

C'est par l'action de cette association et leur combat judiciaire mené depuis 10 ans qui fait que cette déviation n'est pas déjà réalisée. L'ADIV continue ce combat !